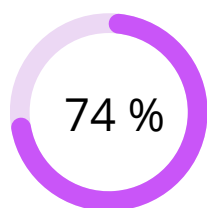


Fiche analyse : Les violences sexistes et sexuelles au sein de l'Éducation nationale

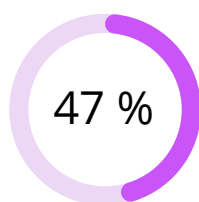


En septembre 2024, SUD éducation a proposé aux personnels de l'Éducation nationale de remplir un questionnaire sur les violences sexistes et sexuelles au travail. Cette fiche présente les principaux résultats.

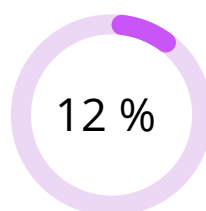
L'ambiance en salle des personnels se rapproche du harcèlement d'ambiance



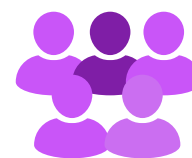
des sondé·es ont entendu des blagues sexuelles de la part de collègues



des sondé·es ont déjà subi des remarques non sollicitées sur leur physique ou leurs vêtements



des sondé·es ont vu ou voient toujours des images dégradantes sur leur lieu de travail

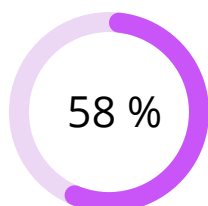


Une personne sur cinq ayant répondu (et qui n'est pas un homme) a été victime d'insultes ou d'injures misogynes

Plusieurs victimes indiquent que ces violences sexistes et sexuelles, selon elles, étaient également liées à d'autres discriminations : raciste, validiste, LGBTIphobe, liée à l'âge.

→ la formation des collègues et des directions est indispensable. Lorsqu'elles se sont tournées vers un·e collègue, plus de la moitié des victimes indiquent qu'elles n'ont pas trouvé l'aide qu'elles cherchaient... et lorsqu'elles ont sollicité la direction, seules 17% ont obtenu une réponse satisfaisante.

→ les personnels de direction doivent faire l'objet de sanctions lorsqu'ils commettent des violences : alors que les chefs de service sont garants de la santé et de la sécurité des personnels, un tiers des sondé·es ont déjà entendu des blagues sexuelles de la part de la direction !



des sondé·es ont été témoins de blagues, propos, ou rumeurs à caractère sexuel. **Ce sont donc des choses qui se savent.**

SUD éducation voit ici l'importance de se former pour savoir comment être un·e allié·e et comment réagir face aux violences sexistes et sexuelles.

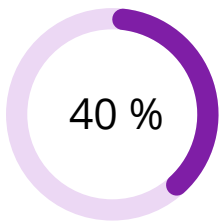
Les violences sexuelles au travail restent massives



Une personne sur cinq ayant répondu a été victime d'actes à caractère sexuel sur leur lieu de travail (harcèlement, agression, viol).

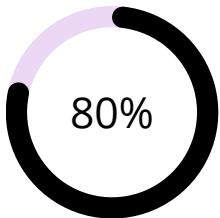
Ces violences ont lieu très majoritairement par surprise, donc sans avoir l'opportunité de dire "non". La surprise court-circuite la réaction (cela s'appelle la sidération) : on imagine sans peine l'insécurité que cela crée pour les personnels.

Ces violences impactent la santé mentale des personnels

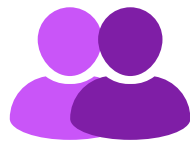


des sondé-es se sont déjà senties mal au travail suite à des VSS, et ont eu recours à des stratégies d'évitement. SUD éducation rappelle l'importance de proposer aux collègues victimes de remplir le RSST, de saisir la médecine de prévention, d'avertir la F3SCT.

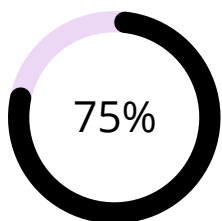
Les lacunes institutionnelles sont légion



des sondé-es n'ont eu aucune information sur les VSS de la part de l'administration



Une personne sur deux n'a eu aucune réponse lorsqu'elle a écrit un signalement dans le RSST sur des violences subies



des sondé-es ne connaissent pas l'existence de la cellule de signalement des violences sexistes et sexuelles de leur académie

Dans la fonction publique, la circulaire du 9 mars 2018, qui prévoit la protection des victimes de violences sexistes et/ou sexuelles, n'est pas pleinement appliquée : les collègues qui dénoncent les violences subies ne bénéficient souvent ni de protection ni d'accompagnement convenables. Pourtant l'employeur est responsable de la santé et de la sécurité des agent-es sur leur lieu de travail ! L'accord Égalité entre les femmes et les hommes dans la fonction publique va même plus loin en attribuant aux employeurs publics un devoir d'exemplarité en matière de lutte contre les violences sexistes et sexuelles.